

Pôle Infrastructure et Exploitation
Le Directeur général adjoint

Paris, le **23 MARS 2010**

Monsieur Jean-Gérard KOENIG
Directeur du bureau d'enquêtes sur les
accidents de transport terrestre
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement Durable et de
l'Aménagement du Territoire
Tour Pascal B
92055 LA DÉFENSE Cedex

Références : D/2010/001895/00 / SSH/AA
Affaire suivie par : Sylvia STERNAT-HUYNH

Objet : Réponse aux recommandations du BEA-TT sur le heurt d'un groupe de personnes par une rame du RER B survenu à proximité du Stade de France (93) le 7 mars 2009.

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 23 décembre 2009, vous m'avez transmis le rapport technique établi par le BEA-TT concernant le heurt d'un groupe de personnes par une rame du RER B à proximité du Stade de France (93) survenu le 7 mars 2009 et je vous en remercie.

Vous avez invité RFF à faire connaître les suites qu'il entend donner aux recommandations R3 et R5 le concernant et contenues dans ce rapport, ainsi que, le cas échéant, les délais nécessaires à leur mise en œuvre. J'ai bien noté que la réponse de RFF sera rendue publique avec votre rapport sur le site internet du BEA-TT.

Les actions explicitées ci-après ont été établies après concertation avec le gestionnaire d'infrastructure délégué (GID). La SNCF, que vous avez saisie également, devrait vous faire part directement de sa réponse.

Recommandation R3 (SNCF, RFF) : Mettre en place des organisations et des spécifications des fermetures permettant de garantir que les portes et les portails d'accès au domaine ferroviaire seront raisonnablement dissuasifs pour les tiers tout en restant facilement accessibles aux personnes autorisées.

Les fermetures actuellement en place sur le réseau ferré national ont pour but de garantir que les portes et les portails d'accès au domaine ferroviaire sont raisonnablement dissuasifs pour les tiers tout en restant facilement accessibles aux personnes autorisées. Pour autant, RFF et SNCF GID lanceront une étude commune avant la fin de l'année 2010 pour réévaluer les spécifications des fermetures actuelles. Cette étude devra prendre en compte l'impact sur les organisations et le facteur humain (facilité d'utilisation et de vérification, adaptation au contexte des responsabilités locales, etc...).

Recommandation R5 (RFF) : Revoir la politique d'implantation des pancartes rappelant l'interdiction d'accès aux emprises ferroviaires ainsi que les dangers associés, au niveau des portes et portails donnant accès aux plateformes ferroviaires. Définir les modalités de mise en œuvre de cette politique.

La politique de délimitation des emprises ferroviaires de RFF, formalisée dans le document PO IF 2 B 42 n° 1 du 22 octobre 2008 et dans le guide pratique NG IF 2 B 42 n° 2 du 22 octobre 2008, prévoit la définition des mesures de sécurité (pancarte, clôture) en fonction des niveaux de risques d'intrusion.

La mise en œuvre de cette politique a été amorcée en 2009 avec l'identification des zones sensibles. Le document de politique sera amendé d'ici la fin 2010 afin d'équiper en pancartes les points d'entrée du réseau ferré national situés à proximité des sites de rassemblement de personnes.

En conséquence, aux abords du Stade de France, les portes et les portails donnant accès aux plateformes ferroviaires feront l'objet systématiquement d'un pancartage spécifique. Le choix de la pancarte vise à interdire l'accès du réseau ferré national aux personnes non autorisées, à rappeler les peines encourues et à alerter sur les risques ferroviaires en cas d'intrusion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned above the printed name.

Patrick TRANNOY